

PROCEDURE DE SAISIE DU RAPPORT ANNUEL 2018

I – REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE

Vous trouverez sur le site **mediatheque-departementale.isere.fr** tous les documents d'aide à la connexion et à la saisie ainsi que le tableau Excel pour le calcul ETP des bénévoles. Nous vous conseillons vivement de les consulter avant de commencer.

1 – Se connecter à l'adresse <https://bm.scrib.culture.gouv.fr>

2 – Pour accéder à votre formulaire :

- Si vous avez déjà créé un compte et que votre adresse mail et mot de passe n'ont pas changé, saisissez simplement votre identifiant et votre mot de passe dans le pavé « connexion »
- Si votre adresse de courriel n'a pas changé mais que vous ne parvenez pas à vous connecter, cliquez sur « demander un nouveau mot de passe » et suivez la procédure
- S'il s'agit de votre première connexion ou si votre adresse mail a changé, cliquez sur « Je crée mon compte ».

3 – Commencez votre saisie : remplissez les différentes pages du rapport.

ATTENTION, il vous est vivement recommandé :

- **d'enregistrer chaque page avant de passer à la suivante ou de fermer la connexion**
- **et de corriger toutes données encadrées en rouge et non valides.**

4 – Lorsque votre saisie est terminée, cliquez sur l'option « Contrôle de Saisie » afin d'obtenir un récapitulatif et vérifier que toutes les données saisies sont valides et cohérentes.

II – ENVOI ET VALIDATION DU RAPPORT

Pour cette nouvelle campagne, **nous n'exigeons plus une copie papier signée. Vous devrez toutefois vous assurer que votre tutelle a validé les données fournies** au Ministère de la Culture. Nous vous conseillons également d'imprimer votre rapport et d'en garder une copie.

Lorsque votre saisie sera complète et que votre tutelle aura donné son accord, vous pourrez cliquer sur « Envoyer » dans la rubrique Contrôle de saisie. A partir de votre validation, La MDI vérifie votre rapport et le transmet au Ministère de la Culture.

La saisie en ligne et l'envoi électronique devront être effectués avant le 5 Avril 2019

Les résultats de l'enquête 2018 et les analyses nationales seront publiés sur le site du ministère de la Culture au cours du premier trimestre 2020.

Si vous rencontrez des hésitations ou des difficultés à remplir votre formulaire en ligne, vous pouvez contacter :

Site de Bourgoin-Jallieu

Maison du Département
Médiathèque départementale de l'Isère
18 Av. F. Dard – CS 90051
38307 Bourgoin-Jallieu
Agnès Favre-Vérand 04 26 73 07 00
agnès.favre-verand@isere.fr

Site de St Martin d'Hères

Médiathèque départementale de l'Isère
1 rue Alfred Gueymard
38400 Saint Martin d'Hères
Colette Sekerger 04 76 63 30 70
colette.sekerger@isere.fr